

531

J. J. 267-31

— 5 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant
approbation de l'Acte général de la Confé-
rence internationale d'Algésiras. (N° 427,
année 1906.)

(Nommée le 14 décembre 1906.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BERTHELOT. *Président*
2^o — Albert DECRAIS. *Rapporteur*
3^o — D'AUNAY.
4^o — Jules GODIN.
5^o — Amiral DE CUVERVILLE.
6^o — Charles DUPUY. *Secrétaire*
7^o — César DUVAL.
8^o — GOMOT.
9^o — Gustave RIVET.



1

Commission relative
à l'acte de union de la Confédération
d'Algérie.

Séance du mardi 18 décembre 1906

ont été nommés :

Président : M. Berthelot
Secrétaire : M. Charles Berthelot (Dupuy)
Rapporteur : M. A. Decrais

M. le Comte de Cassagnac (St Pierre) estime que
la Commission doit être constituée de la manière suivante.
Il regrette que la justice ait été un peu négligée,
notamment dans la commission proposant l'union de la
ville. Mais il faut faire le gouvernement pour
un acte de union ; il n'est pas nécessaire
d'avoir de la justice et de l'Algérie.

M. Guéni est de même avis ; mais il prie
la prudence dans l'action et conseille d'éviter
les embarras avec la plus grande résolution.

M. J. Rivet rappelle que M. Rochu, ministre
des affaires étrangères, a offert à la Chambre de députés
et de sénateurs une commission mixte
de pays frontaliers et non obligés aux institutions.

M. Decrais confirme ce point de vue et rappelle
que les institutions mixtes ou nos agents (et les
et la Chambre de députés) ont une garantie
certaine et tous égaux.

M. le Président demande que le rapport soit déposé le
plus tôt possible. Il est décidé que M. Decrais
aura son rapport lu à la Commission jeudi, avant la séance
publique.

Le Président
M. Berthelot

Le secrétaire
Charles Dupuy

Séance du jeudi 20 x 1906

M. Decaris donne lecture de son rapport.
 Le ministre n'est pas le dépositaire de la Commission.
 La Commission approuve le rapport et outonne
 M. Decaris a eu ~~le~~ ^{le} rapport déposé
 le dépôt sur le Bureau du Sénat.

L. Berthier

M. Decaris

L. Berthier

Ch. D.